



JUILLET 2006

Nouveautés sur les concours

Le personnel technique des Collèges et des Lycées (catégorie C)

En raison de la décentralisation, à compter du 1er janvier 2006, les recrutements de certains personnels techniques ne dépendent plus de l'Education Nationale, mais des collectivités territoriales. Les concours concernés ont changé d'intitulé :

Première année de mise en place ! Des évolutions au niveau de la mise en œuvre sont possibles.

| Intitulé du concours | Agent de maîtrise des établissements d'enseignement | Agent technique des établissements d'enseignement | Agent des services techniques des établissements d'enseignement |
|---|---|---|---|
| Ancien intitulé | Maître ouvrier | Ouvrier professionnel | Ouvrier d'entretien et d'accueil |
| N° de décret | 2005-1484 du 30 novembre 2005 | 2005-1483 du 30 novembre 2005 | |
| Diplôme requis | Diplôme de niveau V (CAP, BEP) dans la spécialité choisie | | Aucun diplôme requis |
| Recrutement | <p>Sur concours</p> <p>Nature des épreuves :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Résolution d'un cas pratique en rapport avec la spécialité 2) Vérification écrite des connaissances techniques, notamment en matière d'encadrement de personnel et d'hygiène et de sécurité 3) Entretien avec le jury <p>Ces deux concours sont organisés par les Centres de Gestion. Ils sont également accessibles par le concours de 3ème voie. Pour connaître les dates des concours, consultez régulièrement notre site internet : www.mip-louhans.asso.fr</p> <p>Attention, la réussite à l'un de ces concours ne vaut pas recrutement. Les admis sont inscrits sur une liste d'aptitude pour une durée d'1 an (renouvelable 2 fois sur demande du candidat). Cette liste est transmise aux employeurs potentiels : Conseil Régional (pour un poste en lycée) et Conseils Généraux (pour un poste en collège). Munis de cette liste, les employeurs contactent les candidats lorsqu'un poste est disponible. Il est tout de même conseillé aux admis de se faire connaître en envoyant directement des candidatures spontanées aux établissements.</p> | <p>Sur concours</p> <p>Nature des épreuves :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vérification, sous forme de questions écrites, des connaissances du candidat dans la spécialité choisie 2) Entretien avec le jury dans la spécialité choisie | <p>Recrutement direct sans concours</p> <p>Envoyer une candidature spontanée au Conseil Régional (pour un poste en Lycée) ou au Conseil Général de son choix (pour un poste en collège).</p> <p>Conseil Général de Saône-et-Loire Direction des Ressources Humaines Bâtiment Saône Rue de Flacé 71026 MACON Cedex</p> <p>Conseil Régional de Bourgogne Direction des Ressources Humaines 17 Bd de la Trémouille BP 1602 21035 DIJON Cedex</p> |
| Spécialités possibles (attention, toutes ne sont pas ouvertes chaque année) | Restauration / Agencement et revêtements / Installations électriques, sanitaires et thermiques / Equipements bureautiques et audiovisuels / Espaces verts et installations sportives / Conduite et mécanique automobile / Lingerie / Magasinage (atelier) | Agencement intérieur / Restauration / Espaces verts et installations sportives / Installations électriques / Installations sanitaires et thermiques / Lingerie / Accueil / Conduite et mécanique automobile / Equipements bureautiques et audiovisuels / Magasinage des ateliers / Revêtements et finitions | |
| Fonctions | Il exerce dans les établissements scolaires. Selon sa spécialité, il peut être cuisinier, électricien, plâtrier-peintre. Il est principalement chargé d'encadrer des agents techniques et le personnel d'entretien. | Il exerce dans les établissements scolaires. Selon sa spécialité, il peut être cuisinier, électricien, plâtrier-peintre... | Fonctions d'entretien : nettoyer et entretenir les locaux, maintenir en bon état les installations, participer au service de restauration et de magasinage. Fonctions d'accueil : recevoir, orienter les personnels et les usagers, contrôler l'accès des locaux... |
| Salaire | 1 257, 75€ brut en début de carrière | 1 239, 85€ brut en début de carrière | 1 235, 35€ brut en début de carrière |